

son frère. Quant à elle, le soin de ses débauches remplissait tous ses instants, et elle ne désirait conserver l'autorité suprême que pour satisfaire ses passions effrénées. Sensible à la bonne mine et à la jeunesse du duc d'Orléans, elle avait fait comprendre à ce prince qu'il lui serait facile de partager son autorité, et elle eut même l'impudeur de lui rappeler les amours de son aïeul avec Isabeau de Bavière; mais le duc, qui voulait gouverner seul, repoussa ses avances et dédaigna ses faveurs. Il s'ensuivit tout naturellement entre eux une guerre sourde qui se trahissait dans leurs rapports journaliers. Aux tendres agaceries, la vindicative fille de Louis XI fit succéder les marques de son mépris, et ne lui épargna même pas les affronts, car on raconte qu'un jour, pendant qu'il jouait à la paume avec le jeune roi, la dame de Beaujeu prit parti pour Charles VIII dans une discussion où son frère avait tort, injuria le duc et l'appela bâtard; celui-ci, emporté par l'indignation, riposta par des insultes obscènes, lui reprocha ses amours scandaleux, et dans sa colère, osa attaquer la naissance illégitime du roi.

Après une semblable sortie, il comprit qu'il ne lui restait qu'un parti à prendre pour se soustraire à la vengeance d'une femme outragée dans son orgueil, celui de la fuite; il quitta précipitamment la cour, et se retira auprès du duc d'Alençon. La guerre s'alluma aussitôt, et des milliers d'hommes s'entrégorgèrent sur les champs de bataille pour venger une prostituée et pour défendre un jeune ambitieux. La dame de Beaujeu triompha du duc d'Orléans, qu'elle fit prisonnier et qu'elle conserva deux années entières captif dans la tour de Bourges. « Il est vrai, dit Brantôme, que

» l'obstiné duc était la seule cause de cette grande rigueur,
 » en refusant de répondre à l'amour de madame Anne de
 » France. »

Tout cela n'empêchait pas qu'elle n'eût de nombreuses intrigues avec des seigneurs, des écoliers, voire même avec des femmes de la cour, ce qui scandalisait fort l'historien Philippe de Comines; et comme il eut l'imprudence de lui reprocher ses galanteries, la dame l'envoya au château de Loches, où il fut renfermé dans une cage de fer. Enfin, les désordres furent poussés si loin, que Charles VIII sentit la nécessité d'y mettre un terme et de prendre le gouvernement des affaires. Il signifia à sa sœur qu'il voulait être roi; et pour faire l'essai de son autorité il se rendit à la prison du duc d'Orléans, détacha ses fers et le ramena à Paris. Depuis cette époque, la dame de Beaujeu perdit tout le crédit qu'elle avait à la cour, et n'exerça plus aucune influence dans l'état.

Presque au même instant mourut François II, duc de Bretagne, laissant une jeune princesse âgée de quatorze ans pour unique héritière de ses états. Maximilien d'Autriche, veuf de la duchesse de Bourgogne, se hâta d'épouser Anne de Bretagne par procureur, afin d'ajouter ses riches domaines à son empire; mais Charles VIII, qui revendiquait la possession de la Bretagne, traversa ses projets et voulut épouser l'héritière de François II, quoiqu'il fût lui-même fiancé à une fille de Maximilien, qui demeurait à la cour de France en attendant la célébration du mariage. La princesse autrichienne fut renvoyée à son père, et le duc d'Orléans reçut l'ordre d'entrer en Bretagne à la tête d'une armée nombreuse pour conquérir une femme à sa majesté. Anne de Bretagne

ne trouva pas d'autre moyen pour conserver la souveraineté de ses états que d'accepter pour époux le stupide Charles VIII; mais, dit la chronique, le duc d'Orléans dépassa les ordres du roi en deux choses; d'abord il se fit trop aimer de la reine; ce qui donna lieu aux courtisans de dire que le prince était un bon serviteur qui frayait tous les chemins à son maître; ensuite il fit ajouter au contrat la clause, que si le roi venait à mourir sans enfants, Anne de Bretagne serait forcée d'épouser son successeur; ce qui donnait à penser que le duc d'Orléans prévoyait le cas où sa majesté lui laisserait sa couronne.

Charles VIII, après avoir consommé son mariage avec l'héritière du duché de Bretagne, songea à conquérir le royaume de Naples, et conclut des traités de paix avec ses ennemis, afin de n'avoir plus à s'occuper que de ses préparatifs d'invasion; il reconnut les droits de Maximilien au duché de Bourgogne, et rendit même au roi d'Aragon la Sardaigne et le Roussillon sans exiger de lui l'entière restitution des sommes dues à la France.

Enfin, après avoir réuni une armée formidable et une artillerie qui était la plus belle qu'on eût encore vue, il franchit les Alpes et traversa triomphalement l'Italie. D'abord tout plia devant lui; Florence, Rome et Naples même se soumirent à ses armes. Ensuite les Italiens prirent leur revanche; une ligue puissante, dirigée par les Borgia, se forma contre le roi de France, et c'est à peine s'il eut le temps de rebrousser chemin et de regagner ses états, en laissant aux ennemis ses canons, ses trésors et ses meilleurs soldats prisonniers.

De retour en France, Charles VIII s'occupa des moyens de faire une nouvelle invasion en Italie, et il avait déjà levé des troupes pour cette entreprise, lorsque la mort vint le surprendre, à l'âge de vingt-sept ans, dans son château d'Amboise, le 7 août 1498. Personne ne sait comment il mourut; les historiens ne font même à ce sujet aucune conjecture; ils disent seulement que la ligne directe des rois de France descendus de Philippe de Valois se trouvait brisée de cette manière, et que la couronne, tombant en ligne collatérale, échéait à son cousin le duc d'Orléans!

Parvenu au trône de France par un événement si inattendu, le nouveau roi Louis XII s'occupa immédiatement de faire rompre son mariage avec Jeanne, sa femme, quoiqu'il eût déjà trente-six ans et qu'il vécut depuis plus de vingt ans avec elle, afin d'épouser la jeune veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, celle dont il avait si étrangement abusé avant qu'elle fût reine, et dont il s'était réservé la possession par une mesure de prévoyance dont un d'Orléans seul était capable.

En conséquence, sa majesté envoya des ambassadeurs à la cour de Rome pour obtenir des bulles de divorce; et comme le pape Alexandre VI avait un grand besoin d'argent, il les accorda immédiatement contre le paiement d'une somme de trente mille ducats, et la promesse formelle que les Français l'aideraient à réduire les villes de la Romagne. Sa Sainteté exigea en outre pour son bâtard César Borgia une compagnie de cent lances, une pension énorme, une princesse pour femme et un duché pour apanage. Alors Louis XII commença un procès scandaleux

contre la reine devant le parlement de la ville de Tours, pour faire déclarer nul son mariage, conformément à l'autorisation qui lui était donnée par le saint-siège.

Sa majesté présentait quatre causes principales de divorce : la parenté au quatrième degré; l'affinité spirituelle, puisqu'il était filleul de Louis XI, le père de Jeanne; la violence qu'il prétendait avoir été exercée sur lui; enfin la non consommation du mariage.

Jeanne, assistée de ses conseils, répliqua avec raison que la parenté au quatrième degré et l'affinité spirituelle n'étaient point des empêchements suffisants pour faire annuler un mariage, et que d'ailleurs le pape leur avait vendu précédemment les dispenses nécessaires; que l'on n'avait point usé de violence pour amener cette union, puisque le contrat portait expressément que Louis XI, à la prière de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, avait bien voulu accorder la main de madame Jeanne de France à monseigneur Louis, duc d'Orléans; enfin que relativement à la non consommation du mariage, rien n'était plus mensonger.

De ces contestations, il s'ensuivit tout naturellement la demande de la part du roi d'une commission d'enquête, et voici le curieux procès-verbal dressé par les commissaires : « Nous, Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans; » Louis, prélat d'Alby; et Férand, évêque de Ceuta, déclarés » commissaires par le pape pour examiner les causes de sé- » paration du mariage de Louis XII et de Jeanne de France; » vu par les dépositions d'un grand nombre de témoins que » le roi, n'étant encore que duc d'Orléans, fut contraint et » forcé, par les menaces du tyrannique Louis XI, de consentir

» à cette alliance; en outre, que ladite Jeanne est impuis- » sante à donner des héritiers à la couronne; déclarons cette » union nulle et sacrilège, et autorisons sa majesté à en » contracter une nouvelle. » Après la publication de cette pièce, Louis XII se rendit à Tours, ainsi que la reine Jeanne, pour défendre leur cause devant les juges nommés à cet effet par sa Sainteté Alexandre VI.

Le roi Louis XII, en pleine séance, déclara « que la reine, » à cause de ses défauts corporels, n'était point apte aux re- » lations intimes des époux; que chez elle l'organe de la pu- » deur était entièrement oblitéré et dévié de son siège ordi- » naire; ce dont il était facile pour les juges de se convaincre, » en ordonnant une inspection de Jeanne par des matrones ex- » pertes, assistées de médecins et de commissaires spéciaux. » La reine répliqua incontinent que son seigneur et roi la calomnait; qu'elle savait bien ne posséder ni la beauté ni la taille élégante de la plupart des femmes, mais qu'elle n'en était pas moins apte à donner des rois à la France. Louis XII, qui connaissait la timidité de sa femme, insista pour qu'elle fût soumise immédiatement à l'inspection des matrones; Jeanne répondit que sa pudeur s'opposait à ce qu'elle permit un semblable outrage; que d'ailleurs c'était chose inutile, puisqu'elle pouvait prouver que son mariage avait été consommé à différentes reprises; elle offrait même de s'en rapporter au serment du roi, ajoutant qu'il ne pourrait, sans aucun doute, alléguer qu'il eût été forcé d'accomplir ses devoirs d'époux. La reine objectait encore que son mari était venu maintes fois au château de Lignières, où elle faisait sa résidence; qu'il y avait passé jusqu'à dix à douze jours, vivant

maritalement avec elle et couchant dans le même lit. Elle proposait en outre de produire des témoins devant lesquels son mari avait eu l'indiscrétion de dévoiler les mystères de leurs voluptés, et de dire qu'il avait passé des nuits seul à seul avec la reine, sans aucun voile ni l'un ni l'autre; elle offrait encore de prouver qu'un matin en sortant de sa chambre, son mari avait dit devant plusieurs seigneurs de sa maison : « J'ai fait de grandes prouesses amoureuses » cette nuit, messeigneurs; donnez-moi à boire pour me » reconforter, et versez-moi autant de rasades que j'ai livré » de doux combats à dame Vénus; » qu'ensuite il s'était fait » remplir trois fois son verre; « ce n'était point une vanterie » du prince, mais bien la vérité, » ajouta la reine en rougissant et en baissant les yeux. Jeanne avait seulement changé les expressions dont s'était servi son mari, parce qu'elles ne pouvaient être rapportées textuellement, à cause de leur obscénité.

A ces raisons convaincantes, la reine en joignit d'autres également concluantes; elle arguait que son mari n'avait point réclamé contre son mariage aux états de Tours, qu'il ne pouvait pas alléguer qu'il eût été retenu par la crainte, puisqu'il s'était plaint du mauvais gouvernement de Louis XI en présence du parlement, de l'Université et des députations des villes; que pendant le règne de Charles VIII et même depuis qu'il était sur le trône, leurs relations intimes avaient continué; qu'en conséquence elle demandait que son mariage fût déclaré bon et valable.

Dans sa réplique, le roi employa des faux-fuyants qui n'en imposèrent à personne; il déclara qu'il avait montré de la déférence pour sa femme par dissimulation et pour conserver

la paix dans l'intérieur de sa maison; mais qu'il n'avait jamais eu de relations d'époux avec elle. Jeanne persista à demander que le serment lui fût déféré, espérant qu'il serait arrêté par la crainte de commettre un sacrilège; son attente fut trompée, le roi, qui avait consulté les légats du pape sur ce cas de conscience, et qui en avait reçu la promesse d'être absous pour quelques milliers d'écus d'or, jura sur l'Évangile que les faits allégués par sa femme et par les témoins étaient faux, et que jamais il n'avait consommé son mariage avec la fille de Louis XI. Dès lors, rien ne s'opposa plus à la séparation des deux époux; le divorce fut prononcé, et l'infortunée Jeanne se retira dans la province du Berry, qu'on lui assigna pour douaire; elle renonça entièrement au monde, réduisit la dépense de sa maison, et distribua aux pauvres d'abondantes aumônes. Cette princesse, que la beauté de son âme dédommageait amplement du manque d'agréments extérieurs, était d'une douceur, d'une bonté parfaite; les mauvais procédés de Louis n'avaient même pu diminuer l'attachement qu'elle lui portait. Mais son dévouement, son amour et sa résignation, n'avaient pu vaincre l'égoïsme de Louis XII.

Dès que le divorce eut été prononcé, l'indigne monarque contracta un nouveau mariage avec la veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, son ancienne maîtresse.

Bien différente de Jeanne, cette princesse était avare, ambitieuse, vindicative, cruelle et despote; elle aimait le luxe et la représentation. C'est à elle que l'on dut en France l'usage des dames et des filles d'honneur de la reine, qui plus tard prirent le nom d'escadron volant, et qui se signalèrent en tous temps par leur libertinage; c'est encore elle qui la première